

Pour la FEETS-FO, le compte n'y est pas, mais vraiment pas! Revalorisation du « point d'indice »¹

0,6% + 0,6%: c'est le montant de la revalorisation du « point d'indice », base de calcul du salaire des agents de la fonctions publique (Etat, Hospitalière et Territoriale), annoncé le 17 mars 2016 par la ministre de la fonction publique, Annick Girardin. Cette « revalorisation » en deux temps se fera en juillet 2016 et en février 2017.

Pourquoi c'est inacceptable

Bien sûr, la rhétorique gouvernementale que nous pouvons lire un peu partout dans la presse avance qu'il s'agit là d'un « effort » budgétaire de 2,4 milliards d'euros... Et d'insister sur la « dépense publique » en opposant « fonctionnaires »² et « contribuables ».

Alors, pour commencer: 2,4 milliards pour 1,2%, c'est donc 1,2 milliards pour 0,6% et puisque cela se fait à compter de juillet, c'est 0,6 milliards d'euros pour l'année 2016 (avec un rapport de 1 à 4, les choix de communication du gouvernement ressemblent à une tentative de manipulation...).

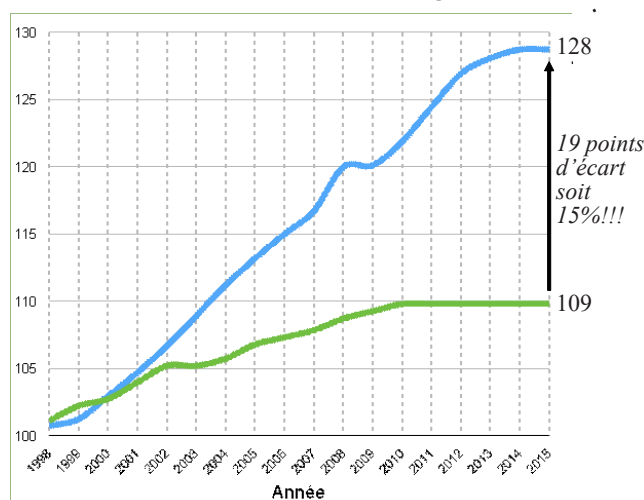
Mais quitte à parler chiffres, nombres et virgules, il aurait été intéressant de mettre ces « 2,4 milliards » en perspective: 40 milliards d'euros pour la Pacte de Responsabilité, 20 milliards d'euros pour le Crédit Impôts Compétitivité Emploi. 60 à 80 milliards d'euros, c'est le montant estimé de la fraude fiscale (comment accepter que cela perdure quand dans le même temps le gouvernement remet en cause les protections sociales collectives?).

Par ailleurs, avec 5,2 millions d'agents publics, cette revalorisation du point d'indice revient à une augmentation net de moins de 20 euros par mois, en moyenne (les agents les moins rémunérés auront donc moins, c'est pour cela que Force Ouvrière revendique par ailleurs une augmentation de 50 points d'indice).

Enfin, pour comprendre en quoi cette « revalorisation » ne nous convient pas, il est nécessaire de comprendre ce qu'elle est censée rattraper. Depuis 2010 le point d'indice est « gelé », il n'augmente plus lorsque l'inflation, elle, poursuit son évolution: avec un salaire qui stagne, les agents publics ont donc un pouvoir d'achat qui baisse.

Ainsi, en se penchant sur les deux dernières décennies, à comparer l'évolution de l'[inflation](#) et du [point d'indice](#), on se rend compte que la perte de pouvoir d'achat s'élève à 15 % !!!

Ainsi, au fil des années, chaque nouvelle génération d'agents publics a un pouvoir d'achat qui se dégrade et des perspectives d'évolution de salaire qui s'amenuisent!



Alors :

- Oui, nous considérons qu'il est inacceptable de gagner moins d'année en année
- Oui nous considérons qu'il est inacceptable de nous proposer 1,2% au regard de ce que nous avons perdu depuis des années
- Oui nous considérons qu'il est inacceptable de de nous proposer 1,2% au regard des cadeaux qui sont faits par ailleurs au patronat!
- Oui, nous considérons qu'il est inacceptable que la fonction publique perde peu à peu son attractivité dans un contexte où des services publics de qualité sont indispensables pour garantir égalité, liberté et fraternité à l'ensemble des citoyens français.

¹ Titre pas chouette chouette mais ça dit bien de quoi parle l'article.

² Il est aujourd'hui abusif de désigner par « fonctionnaires » l'ensemble des agents publics, une part croissante d'entre eux étant recrutée sur ou CDD ne relevant ni du statut de fonctionnaire ni du Code du Travail (contrats dits de « droit public »).